

MAIRIE DE COURLANS

330, Rue Robert Morland
39570 COURLANS

☎ : 03.84.47.12.05

Fax : 03.84.47.35.31

@ : mairiedecourlans@wanadoo.fr

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2015

PRESENTS : PATTINGRE Alain, FOURNOT Philippe, MICHE Patrick, BARDOUX Gérard, GROS Jean-Gérard, BACHEROT Patrick, CADET Philippe, DORMOY David, FILIATRE Daniel, GUIGON Delphine, JACQUET Chantal, MINARY Guy, , SCHMITT Séverine.

Absents excusés : COLOMER Patrick, MORTIER Antoine

Antoine MORTIER donne pouvoir à Alain PATTINGRE

Secrétaire de Séance : Delphine GUIGON

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter 2 points à l'ordre du jour : droit de préemption urbain (3) et renégociation d'un prêt BPBFC, accord à l'unanimité

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire présente trois déclarations d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition de biens soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'Urbanisme enregistrée jusqu'à ce jour en Mairie. Il s'agit : De terrains cadastrés AD n° 168-170-260-158-162-176-263-266 (vote à la majorité, non-participation au vote de M. Fournot) ; d'un immeuble cadastré AB n° 65 situé 613, Route de Bletterans (vote à la majorité, non-participation au vote de Mme Jacquet) ; d'un immeuble cadastré AE n° 86 situé 6, impasse des Fontaines (à l'unanimité) Après examen des déclarations, le Conseil Municipal, renonce à utiliser son droit de préemption urbain sur l'ensemble des immeubles et les terrains cadastrés mentionnés ci-dessus.

REGIE : INDEMNITE DE RESPONSABILITE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune possède une régie qui permet d'encaisser à la Mairie les factures de cantine / garderie / TAP par l'intermédiaire d'un régisseur nommé le 12 décembre 1994. Vu l'évolution de la régie, le régisseur doit souscrire un cautionnement à hauteur de trois cents Euros (300 €). Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'allouer au régisseur titulaire une indemnité de responsabilité qui s'élève à cent dix Euros (110 €).

REGIE : EXTENSION DE LA REGIE

Monsieur le Maire rappelle qu'une régie de recettes a été instituée par arrêté municipal en date du 17 septembre 1992 pour la cantine/garderie. Vu les demandes de paiements en Mairie concernant les locations de la salle des fêtes, des affouages, des concessions de cimetière. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de modifier la régie existante comme suit **REGIE DE RECETTES** : Cantine / garderie / TAP, Affouages, Concessions cimetière, Locations salle des fêtes ainsi que les arrhes.

ECLA : Nouvelle composition du Conseil Communautaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la problématique relative à la composition du conseil communautaire d'ECLA.

Après débat, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire d'ECLA comme indiqué ci-après :

- Lons-le-Saunier : 23 sièges
- Montmorot : 4 sièges
- Perrigny : 2 sièges
- Courlaoux : 2 sièges
- Courlans : 2 sièges
- Autres communes : 1 siège chacune

BUDGET PRIMITIF 2015 : ventilation des subventions

Le Conseil Municipal décide à la majorité moins 1 abstention, d'allouer des subventions comme suit :

| | | | |
|-----------------------|----------------|---------------------------|-------|
| ACCA : | 70 € | 3 ^{ème} Age : | 100 € |
| Amicale Pompiers : | 50 € | Ecole Buissonnière : | 270 € |
| Foyer Rural : | 170 € | YETCHUNO : | 100 € |
| Club Canin : | 70 € | Nouveaux pas pour Lucia : | 70 € |
| Classe transplantée : | 816 € | | |
| TOTAL : | 1 716 € | | |

dit que les crédits sont inscrits au Budget primitif 2015.

SICOPAL : adhésion de la commune de CHATEAU-CHALON

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de CHATEAU-CHALON au SICOPAL.

DOSSIER D'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE : SOLLICITATION DE MONSIEUR LE PREFET

La commune de Courlans souhaite agrandir son cimetière communal devenu trop petit et manque de disponibilité. Pour ce faire, la commune doit nécessairement acquérir le terrain attenant à son cimetière. Les négociations amiables ayant échoué, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à recourir à la procédure d'expropriation et demande au Préfet du Jura l'ouverture de l'enquête publique conjointe d'utilité publique et parcellaire.

ATTRIBUTION DU LOGEMENT N° 1 DE L'ANCIENNE GARE

L'appartement n°1 de la Gare s'est libéré le 20 mars 2015 ; Le Conseil Municipal, décide de louer l'appartement à compter du 1^{er} juin 2015 à M. MEDIGUE.

NOMINATION D'UNE VOIE PRIVEE « Au Perret »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la voie créée par MM CARREY et RAFFIN, lors de leur projet d'urbanisation des terrains situés « Au Perret », est privée. Malgré le fait que cette voie soit privée, les organismes tels qu'EDF, GDF, ORANGE, demandent une adresse précise. Le Conseil Municipal décide de nommer cette voie : Allée des coteaux du Perret.

Et décide de numéroter les maisons construites sur la dite voie « au mètre » en partant de la Rue du Perret.

MODIFICATION DES INDEMNITES D'ELUS

Le Conseil Municipal, décide, à la majorité, (moins 1 abstention) de revoir les indemnités des élus à la baisse à compter du 1^{er} juillet 2015 :

| | | |
|------------------------------|------|------------------|
| Indemnité du Maire : 26.25 % | soit | 997.89 €/mensuel |
| Indemnité adjoint : 5.25 % | soit | 199.58 €/mensuel |

AFFAIRES SCOLAIRES : organisation de la rentrée 2015-2016

Modification des horaires scolaires à compter de septembre 2015.

Les TAP : 2 fois par semaine (peut être 3 fois)

Horaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi: 8h30/11h30 et 13h30/15h45
Mercredi: 8h30/11h30

TAP : Lundi et jeudi de 15h45 à 16h45

Une réunion à destination des parents sera organisée courant juin. Enfin le PEDT sera actualisé avant les vacances scolaires.

RE-NEGOCIATION D'UN PRET BPBFC

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à renégocier l'emprunt contracté auprès de la BPBFC.

AFFAIRES EN COURS – QUESTIONS DIVERSES

Demande de stationnement pour vente de plat à emporter. Proposition de s'installer sur le terrain communal Rue du Poissonnard.

Réunion « Climat et conférence Environnementale» le 5 juin 2015 au caveau

Venue de Monsieur le Préfet du Jura le vendredi 29 mai 2015 à COURLANS de 10H30 à 14H

Fête de l'école : samedi 27 juin à partir de 10H30

Problème de salubrité autour de la benne à verre de Chavannes

Prochain conseil municipal : jeudi 2 juillet à 20H

**Le Secrétaire de séance,
Delphine GUIGON**

**Le Maire,
Alain PATTINGRE**

